



Attention à la Jussie

ce, représente un danger pour la diversité de la faune et de la flore aquatiques, ainsi que pour la pratique des usages liés à l'eau (pêche, navigation...).

Afin d'éviter un envahissement trop important sur l'Aubance et le Layon, des travaux d'arrachage manuel de cette plante ont été effectués avec l'aide d'équipes et d'entreprises de réinsertion sous la direction des Syndicats de rivières respectifs, et en partenariat avec l'Agence de l'Eau, le Conseil Général, les associations de pêche et les communes riveraines.

Plus de cent tonnes sur l'Aubance et une douzaine de tonnes sur le Layon ont été retirées permettant ainsi de retrouver un milieu qui était, ou aurait pu être, complètement envahi et impraticable (en particulier pour la pêche).

Ces actions seront accompagnées de mesures de suivi sur plusieurs années, et nous appelons à la vigilance de chacun.

Sa faculté à se développer rapidement sur beaucoup de rivières et plans d'eau de Fran-



Implantation de la jussie sur l'Aubance en octobre 2003

Face à ces plantes envahissantes :
● n'essayez pas de les faucher ou de les fragmenter, vous les multipliez par bouturage,
● ne les cueillez pas et ne les transportez pas ailleurs,
● l'utilisation de désherbant est souvent inefficace et polluante pour l'eau,
● prévenez les techniciens de rivières (contacts page 6).

L'Aubance diversifie son lit

D'importants travaux de restauration de l'Aubance ont été réalisés au début de l'année sur plusieurs secteurs : à Louerre, Grézillé, Charcé-Saint-Ellier/Aubance, Brisac-Quincé et Vauchrézien. Il s'agit de secteurs où la rivière s'écoule librement depuis que les barrages qui retenaient l'eau ont été ouverts (fin 2000). Cette action était effectivement un préalable indispensable pour permettre au cours d'eau de retrouver un fonctionnement plus naturel et d'améliorer ses capacités auto-épuration. Ceci a également facilité la circulation des poissons entre différents habitats nécessaires au bon déroulement de leur cycle biologique.



L'Aubance à Louerre, déflecteurs et graviers disposés dans le lit mineur du cours d'eau.

Cette opération poursuit les objectifs du Contrat de Restauration et d'Entretien (C.R.E.) de l'Aubance, conformément aux préconisations du Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion piscicole (P.D.P.G.) et du SAGE Layon-Aubance :
● améliorer les fonctionnalités biologiques de l'Aubance et la qualité de l'eau,
● diversifier les écoulements et restaurer les habitats piscicoles,
● améliorer les peuplements piscicoles,
● mettre en place une gestion raisonnée des ouvrages hydrauliques.
Ainsi, ce sont près de 400 tonnes de pier-



Dépôt de graviers dans le lit mineur

Ces travaux ont donc pour objectifs :
● d'améliorer la qualité de l'eau en favorisant les processus naturels d'auto-épuration,
● de retrouver à court terme un peuplement piscicole correspondant aux potentialités de l'Aubance.

Ils s'inscrivent dans une logique de restauration de la morphologie des cours d'eau. En effet, sans restaurer leurs fonctionnements écologique et hydrosédimentaire, nous ne pouvons espérer une amélioration sensible de nos rivières.

Franck LEMONNIER

Echos

Un jardinier engagé

M. Jean-Claude GAYDIER, habitant de la commune de Louerre et membre du conseil municipal, prône la diminution de l'utilisation des pesticides. Sur son jardin de plusieurs ares, il utilise très peu de ces produits, seulement deux traitements par an pour lutter contre les Doryphores et les Pucerons des Choux, et bien sûr en respectant les prescriptions d'usages. Ses allées sont "nettoyées" à la force des bras. Ses treilles de vignes sont sulfatées et traitées à la bouillie bordelaise.



Un élu-relais pour la Commission Locale de l'Eau au sein du Conseil Municipal

Il accompagne également la Commission Locale de l'Eau au sein du groupe communication : "il est indispensable d'informer les citoyens car la sauvegarde de notre environnement est l'affaire de tout le monde, surtout quand il existe des risques pour la santé de l'Homme!".

Inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE

Définition des zones humides selon la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 : "on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (adaptées à l'eau) pendant au moins une partie de l'année." "Il s'agit donc des marais, marécages, roselières, prairies humides, landes et bois marécageux, forêts alluviales, mares, étangs..."



La CLE s'est lancée depuis mars 2004 dans une première phase d'inventaire des zones humides avec l'appui d'un stagiaire. Une démarche volontaire et originale. Ce recensement se veut participatif, c'est-

Numéro 5



L'actualité du S.A.G.E. et des Syndicats de rivières

Edito

Les grandes étapes d'un projet ambitieux

Concertation La Commission Locale de l' Eau (CLE), chargée d'élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants du Layon et de l'Aubance, a organisé des réunions publiques au mois de février afin de donner la parole aux élus et au grand public.

Décision et validation La CLE a recueilli les avis sur le projet de SAGE et les a intégrés lors de la réunion de validation du 22 septembre à St-Georges-sur-Layon. Maintenant, la procédure de consultation publique peut commencer.

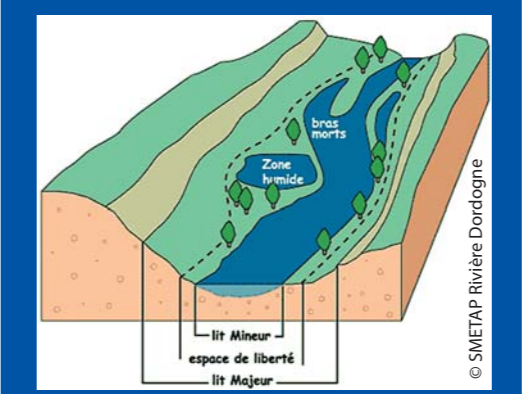
Consultation publique Le document sera mis à disposition des citoyens dans les 78 communes des deux bassins concernés pour qu'ils émettent leurs avis au printemps.



SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon Aubance

Dico

Qu'est-ce que le lit mineur ? C'est la partie du lit compris entre des berges franches ou bien marquées dans laquelle l'intégralité de l'écoulement s'effectue la quasi totalité du temps en dehors des périodes de très hautes eaux et de crues débordantes. Dans le cas d'un lit en tresse, il peut y avoir plusieurs chenaux d'écoulement.



Qu'est-ce que le lit majeur ? Le lit majeur est le lit maximum qu'occupe un cours d'eau dans lequel l'écoulement ne s'effectue que temporairement lors du débordement des eaux hors du lit mineur en période de très hautes eaux en particulier lors de la plus grande crue historique. Cet espace de liberté, pour les rivières abrite des frayères et des zones humides, nécessaires à l'épuration des eaux lors de leur ruissellement.

Parallèlement, les services de l'Etat examineront également le projet afin de vérifier sa conformité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne.

Aussi dans ce numéro, vous sont présentés des exemples d'actions mises en oeuvre s'intégrant parfaitement aux orientations générales du SAGE.

Ensemble participons à cette démarche ambitieuse du SAGE Layon Aubance, il y va de l'intérêt collectif présent et à venir.

Dominique PERDRIEU, Président de la CLE

Table with 3 columns: Objectifs poursuivis dans le SAGE, Actions réalisées ou en cours, Pages. Rows include: Amélioration de la qualité des eaux, Amélioration de la qualité morphologique des cours d'eau - Recensement et valorisation des zones humides, Amélioration des débits des cours d'eau.

Actualités : Pour la participation des "grands" et des "petits" Les élus dans le "bain" L'avis des communes Concours "dessine-moi une rivière" Contacts Pour tous renseignements concernant le SAGE : M. Christian PREMEL-CABIC... Pour toute information relative aux Syndicats de Rivières M. Bastien MARTIN... M. Franck LEMONNIER...

Le SAGE a pour objectif la **reconquête de la qualité des eaux et la préservation du patrimoine naturel**, cela passe notamment par la diminution des pollutions organiques et phytosanitaires. L'ensemble des acteurs du bassin, notamment les professionnels agricoles, sont concernés.

Un viticulteur "SAGE"

M. et Mme François PICHÉRI, M. Vincent HARANG, viticulteurs à Chalonnes-sur-Loire, exploitent actuellement 16 hectares avec une production annuelle de 800 hectolitres écoulée en vente directe. Ils ont décidé de limiter les impacts de leur exploitation sur les milieux naturels en agissant à différents niveaux :

Sur le siège d'exploitation :



Visite du chai

- Gestion des effluents :

La cave a été mise aux normes en 2000 afin de traiter l'ensemble de ses effluents :

- imperméabilisation des sols dans la cave, le chai, l'aire du pressoir... et récupération des eaux usées,
- séparation des eaux usées et pluviales,
- mesures d'économies d'eau (pistolet, lavage haute pression, lavage de sols...),
- réalisation d'une fosse couverte de récupération et de traitement des eaux usées

avec aération forcée. Les boues de la fosse (faible volume) sont récupérées et traitées par un vidangeur professionnel. Les travaux ont été réalisés avec des co-financements des Conseils Général et Régional, et de l'Agence de l'Eau lors d'une opération groupée avec le soutien actif de la profession viticole.

- Préparation des traitements phytosanitaires :

Un local de stockage et une aire sécurisée de préparation des produits phytosanitaires ont été construits sur l'exploitation.

Dans les vignes :



Parcelle de vignes enherbées surplombant le Layon

- Pratiques culturelles respectueuses de l'environnement :

L'enherbement des parcelles viticoles a commencé déjà il y a une dizaine d'années sur l'exploitation. Au départ, il s'agissait surtout de limiter l'érosion par le ruissellement des eaux de pluie sur les

coteaux. L'enherbement est effectué par un semis de pâturin, il est mis en place sur les tournières et en inter-rang. Son entretien est limité : une tonte au printemps et au mois de juin. Les bois de taille sont également ramenés au milieu des rangs puis broyés. La limitation de l'utilisation de produits phytosanitaires est une préoccupation de M. PICHÉRI qui suit les avancées techniques sur ce sujet et utilise ces produits seulement s'il y a un réel besoin.

Cet état d'esprit est important car "les clients attachent de plus en plus d'importance au mode de production". En effet, M.PICHÉRI accueille des groupes, participe à la mise en valeur du Layon aval viticole grâce au "petit train des vignes de Chalonnes" et à des manifestations locales.

Contact :
M. François PICHÉRI - Vignoble des Coteaux Blancs
49290 CHALONNES-SUR-LOIRE
Tél. : 02 41 78 16 83
Email : picherit49@hotmail.com

Une bonne approche de viticulteur "SAGE" : "bien faire et le faire savoir".

L'assainissement collectif

A Champ-sur-Layon, une lagune aérée de 1800 EH (Equivalents Habitants) a été créée en 1990, et permet de traiter deux types de pollutions :

- la pollution domestique qui représente 500 EH, avec un rendement de 95 % pour les matières oxydables,
- les effluents vinicoles issus des 7 exploitations raccordées.

Le système d'aération surdimensionné de cette lagune permet de traiter la pollution jusqu'à 6000 EH pendant le soutirage.

M. MILLET, adjoint au Maire, explique son fonctionnement : "Après un dégrillage, les eaux sont aérées dans un bassin grâce à 4 turbines. Les matières en suspension sédimentent ensuite dans deux bassins de décantation de 900 m³ avant que les eaux ne rejoignent enfin le ruisseau du Dreuil, affluent du Layon. Les deux premiers bassins ont été curés en 2000 et 2001. Les 1800 m³ de boues extraites ont ensuite été épanchées sur 24 hectares de terres agricoles voisines."



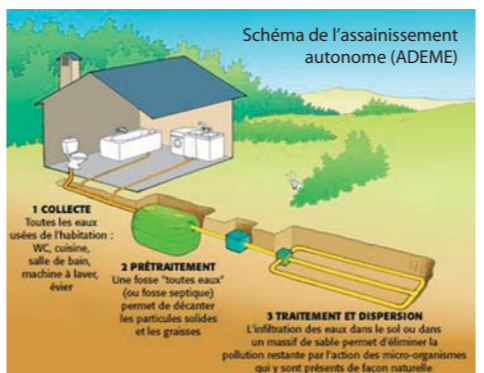
Bassin d'aération (CLE)

L'assainissement autonome

Sur le territoire du SAGE, en 1999, la moitié de la population n'était pas raccordée à un réseau d'assainissement collectif. De nombreux foyers traitent donc leurs eaux usées grâce à un système d'assainissement autonome. D'après les études, seulement 20% de ces dispositifs sont aux normes. La pollution associée, affectant les milieux aquatiques, ne serait donc pas négligeable.

Il existe un outil pour prendre en compte ces pollutions diffuses : **le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**. Les communes ou plutôt leurs groupements doivent l'avoir créé au plus tard le 31 décembre 2005.

La **Communauté de Communes de la Région de Doué-la-Fontaine** a déjà engagé des réflexions préalables à la mise en place d'un SPANC.



Des Jachères Environnement Faune Sauvage

Le programme "Jachère Environnement Faune Sauvage", véritable outil d'aménagement, a été présenté aux agriculteurs. Celui-ci a pour objectif de valoriser les jachères en offrant des sites de nidification pour les espèces nicheuses au sol (perdreux, faisane, alouette...) et de la nourriture en insectes pour les jeunes oiseaux. Certains couverts produisent des graines et un refuge disponible et indispensable en période hivernale.

Le choix de leur emplacement se fait en fonction de leur pertinence. Prioritairement en bordure de champ pour plusieurs raisons :

- les perdreux nichent de préférence dans les 10 à 20 premiers mètres de la parcelle,
- les bordures sont des sites de nourrissage,
- les cours d'eau et fossés sont protégés de l'érosion et des pollutions diffuses,
- ce sont des réservoirs de lombrics et de prédateurs de pucerons et limaces,
- en bordure de cours d'eau, les cultures seront moins exposées aux dégâts de ragondins,
- elle permet de diversifier le parcellaire en

Les conditions de la réussite
Afin d'avoir un aperçu concret de ce dispositif, les élus chargés du projet ont rencontré une Communauté de Communes de Bretagne l'ayant déjà créé. Des enseignements importants ont été tirés :

- sur la nécessité de beaucoup communiquer vers les particuliers,
- sur le besoin de disposer d'une base de données dès la mise en place du service.

Contact :
Communauté de Communes de la Région de Doué-la-Fontaine, 19 rue de la Providence, 49700 Doué-la-Fontaine.
Tél. : 02.41.83.11.80
Email : sg@cc-douelafontaine.com

Les citoyens du SAGE, tous concernés par l'assainissement !

Rappel des missions du SPANC :

- Missions obligatoires :**
- contrôle de conformité avant et après travaux pour les installations neuves et celles en cours de réhabilitation,
 - contrôle périodique des installations existantes.
- Missions complémentaires :**
- entretien des installations,
 - réhabilitation (si l'environnement ou la salubrité publique sont directement menacés).

Le Syndicat du Layon passe à l'échelle supérieure

Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin du Layon a été créé en 1979, avec la participation des 22 communes riveraines, de Cléré-sur-Layon à Chalonnes-sur-Loire.

Jusqu'à aujourd'hui, les actions du syndicat se sont toujours portées sur le cours principal du Layon. Le Contrat de Restauration et d'Entretien (CRE), mis en oeuvre depuis maintenant 5 ans a permis de retrouver un état de la végétation des berges plus équilibré et de continuer à lutter contre la mauvaise qualité des eaux. Ce qui est, hélas, encore d'actualité.

Pour compléter son action et suivre les préconisations du SAGE, le syndicat a adopté, il y a un an, la compétence de maîtrise d'ouvrage sur tout le bassin. Cela permettra d'entreprendre des travaux de restauration des affluents.

De l'intérêt d'élargir le territoire d'action

La reconquête d'une eau de bonne qualité passe surtout par l'intermédiaire de tous les petits affluents (rivières, ruisseaux, et même fossés), dans lesquels s'écoulent les eaux qui sont collectées ensuite par le Layon.

De nouvelles communes se portent ainsi candidates à une adhésion; la Communauté de Communes de la région de Doué-la-Fontaine (pour le ruisseau des Fontaines de Doué), Vihiers et Montilliers (le Lys et l'Arcison). Le SIABL deviendra alors le Syndicat Mixte du Bassin du Layon (SMBL).

Petit à petit, le temps aidant, avec la participation et les efforts de tous, nous pourrions retrouver des eaux et un environnement de qualité.



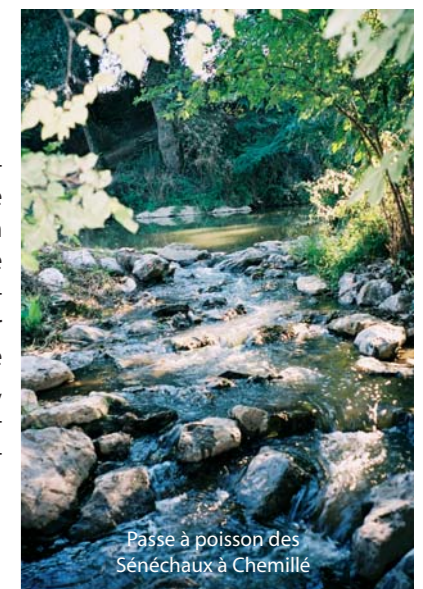
A la reconquête de l'Hyrôme

Avec la signature du Contrat de Restauration et d'Entretien du lit et des berges de l'Hyrôme en 1999, de nombreuses actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et des peuplements piscicoles ont pu être réalisées.

Ainsi, en 2003, la "chaussée des Sénéchaux" (Chemillé) a été restaurée pour consolider son état alarmant et pour aménager une passe à poissons à partir d'une brèche dans le déversoir qui a été transformée. Consolidée par un bétonnage du fond, elle a ensuite été aménagée avec des blocs de pierres, d'apparence éparse, mais disposés selon un cheminement qui permet le franchissement de l'ouvrage par différentes espèces piscicoles.

Une gestion patrimoniale...

La "chaussée des Sénéchaux" a pu donc être conservée au titre d'un patrimoine historique et paysager remarquable à partir du sentier de randonnée pédestre le long de l'Hyrôme, tout en permettant la libre circulation des poissons.



Passe à poisson des Sénéchaux à Chemillé

... et des objectifs environnementaux

Ces types de travaux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Général et la Fédération de Pêche du Maine et Loire.

Ils s'inscrivent ainsi dans un programme de travaux aux objectifs précis :

- favoriser la réimplantation d'espèces piscicoles dignes d'une rivière de 1ère catégorie, avec comme objectif un retour de la truite,
- retrouver une qualité d'eau capable d'accueillir toutes les espèces d'accompagnement (chabot, vairon, goujon...),
- permettre la libre circulation de ces espèces sur la majeure partie de l'Hyrôme,
- restaurer les affluents qui peuvent servir de frayères pour la reproduction.

Toutes ces actions commencent à être engagées par le Syndicat de l'Hyrôme et d'autres organismes (Communautés de Communes de la Région de Chemillé, Fédération de Pêche, Chambre d'Agriculture...). Ces actions menées à l'échelle du bassin versant permettront, à l'avenir, de sauvegarder et d'améliorer les ressources hydrauliques et piscicoles de nos cours d'eau, dans l'intérêt de tous.